



Document réalisé  
avec le soutien  
du Conseil Régional de Bourgogne



# Bref-Infos

Novembre 2010 - n°69

BULLETIN D'INFORMATION  
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
Réalisé par la Mission d'Information Professionnelle  
De la Bresse Louhannaise  
03.85.76.08.25.  
www.mip-louhans.asso.fr



## CONCOURS D'ATSEM

### Création du concours interne et du 3ème concours

[Décret du 8 septembre 2010, entrée en application au 8 mars 2011]

#### > Ce qui change

Jusqu'à présent, tout le monde passait le même concours (candidats externes avec CAP Petite enfance, fonctionnaires...).

**Ce qui a changé** : maintenant il y a 3 accès différents au concours :

- Le concours **externe** pour les candidats ayant un CAP Petite Enfance ou 3 enfants
- Le concours **interne** pour les candidats fonctionnaires ayant de l'expérience auprès d'enfants
- Le **3ème concours** pour les candidats sans CAP Petite enfance mais ayant de l'expérience auprès d'enfants dans le secteur privé ou associatif

#### > Le concours externe (60% des postes à pourvoir)

##### Pour qui ?

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du **CAP Petite enfance** (ou pères et mères de 3 enfants ou sportifs de haut niveau).

##### Quelles épreuves ?

- QCM portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées dans la profession
- Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer le métier ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel.

#### > Le concours interne ouvert aux personnes déjà dans la fonction publique (30% des postes à pourvoir)

##### Pour qui ?

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires justifiant de **deux années** au moins de services publics (ou CDD ou CDI de droit public) effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel (hors stages).

Attention ! Ce concours n'est pas accessible aux personnes en contrats aidés (CA, CAE) car il s'agit de contrats de droit privé.

##### Quelles épreuves ?

Entretien débutant par une présentation du candidat (expérience professionnelle et compétences) sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes fréquemment rencontrés.

#### > Le troisième concours ouvert aux personnes sans CAP Petite Enfance ayant de l'expérience auprès d'enfants dans le secteur privé (10% des postes à pourvoir)

##### Pour qui ?

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de **quatre ans** au moins soit d'activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit de mandat(s) de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale (par exemple conseiller municipal), soit d'activité(s) en qualité de responsable d'une association.

##### Quelles épreuves ?

- série de 3 à 5 questions posées à partir d'un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés dans la profession
- entretien débutant par une présentation du candidat (expérience professionnelle et compétences) sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes fréquemment rencontrés.

Retrouvez notre fiche sur  
le CAP Petite Enfance sur notre site  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)